

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 09 septembre 2025

Présents: Jean-Marc MARTINEZ, Richard FERAUT, Caroline CHIALVA, Emeric SOUVILLE, Laurianne DUCHEIN, Clara SARREMEJANE, Maya HAOA, Marie SOUBIRA, Jonathan PETITDIDIER, Pascale PUJO, Valérie SOST, Karine DEVIOT, Chrystel BRIDET, Eric DESPLAN, Laura DUTEIL, Laurence MONGE, Jean-Guillaume HEIB, Sandrine RAUX, Christelle LATOUR, Corinne LOZES, Séverine THEURIER.

1°) Organisation Noël des adultes le 19 décembre 2025 :

- Choix de confier la prestation apéritif et boissons pour l'apéritif au traiteur qui confectionne le repas

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

- Prestation pour la machine à bière (location + fûts de bière) choix entre 3 prestataires
 - Le prestataire retenu est « la Cave du Cœur »

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

- Choix pour la qualité de la bière
 - La bière retenue est « la bière Licorne »

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

- Choix pour le devis des décorations de table
 - Prestation pour 30 centres de table et 3 ballons gonflés à l'hélium proposée par Chloé Production

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

- Information concernant la présence des SSIAP, le COS à une convention pour 1 SSIAP, si il y a plus de 300 personnes il faut 3 SSIAP, le prestataire laisse la possibilité d'ajuster le nombre de SSIAP en fonction du nombre des personnes présentes jusqu'à la clôture des inscriptions.

- Les inscriptions au repas de Noël se feront du 3 novembre au 5 décembre. Il est proposé de mettre en place une inscription en ligne pour le Noël des adultes tout en gardant la possibilité d'une inscription papier.

2°) Organisation Noël des enfants le 10 décembre 2025 :

- Présentation de devis concernant les goûters pour le Noël des enfants, choix entre deux prestataires :
 - Le prestataire retenu est la boulangerie Combes Frères à Saint-Marcet

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

- Une consultation est lancée pour une prestation « Père Noël »
- Des demandes de devis sont lancées pour la décoration du Noël des enfants
- Une demande sera faite pour proposer des jeux en bois
- L'accueil des enfants se fera à 14H30 et le spectacle sera à 15H00

3°) Colis des retraités :

- Trois propositions ont été faites par deux prestataires différents :
 - Le prestataire retenu est « The Sisters Halle aux Primeurs » pour son coffret N°2 :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

- La date de distribution est arrêtée à compter du lundi 17 novembre

4°) Questions diverses :

- Utilisation de la borne à selfie :
 - Elle est très demandée, elle présente des signes d'usure et des réparations à entreprendre sur le matériel notamment liées à la recharge des bobines.
 - Les nouvelles réservations sont suspendues jusqu'à la fin de l'année 2025, date à laquelle sera prise une décision concernant ce matériel. Afin de préserver le matériel il ne sera loué pour les engagements déjà pris qu'avec une seule recharge pour éviter toute manipulation fortuite

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

- Lecture d'un courrier reçu par le Cos de Monsieur le Maire de Saint-Gaudens et Madame la Présidente de la C.
- A l'occasion du sondage effectué en début d'année une étude concernant des voyages a été faite. Les propositions commerciales concernant les destinations : PRAGUE, MADRID, BERLIN, VENISE présentent des prix élevés sur tous les devis. Une étude pour des sorties à la journée liée à des événements plutôt régionaux ou de courte distance est en cours.

- Arrêt de la prestation voyage considérant les coûts très élevés des prestations en inadéquation avec les budgets votés dans le sondage

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 2

- Présentation d'une analyse budgétaire qui donne la possibilité d'offrir aux adhérents un bon de Noël supplémentaire d'une valeur de 40€ en bon cadeau

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

- Les dates de distribution des bons de Noël et des cartes illicado sont arrêtées à partir du mardi 4 novembre selon un planning établi et communiqué sur la newsletter (les procurations seront exigées pour les titres récupérés par un tiers)
- Les montants de remboursement piscine ont été modifiés lors d'une réunion de bureau dans les dispositions suivantes :
 - Le remboursement pour le complexe aqualudique de Saint-Gaudens est passé de 25€ à 20€ pour être cohérent avec les autres prestations « piscine »
- Le prochain Conseil d'Administration est fixé au mardi 18 novembre